Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages

AFC
route de Nemours
91490 Milly-la-Forêt
05 33 00 98 25
asso.cueilleurs@gmail.com
http://www.cueillettes-pro.org

Bulletin d'adhésion 2021

- ☐ Je souhaite adhérer en tant qu'**Entreprise productrice et/ou utilisatrice de plantes sauvages**
  -Je m'engage à respecter la charte suivante (en page 3)
  -Possibilité à l'AFC de fournir un avis « d'expert » sur la faisabilité de la cueillette d'une ressource sur le territoire métropolitain.
  -Formations et journées de sensibilisation de bonnes pratiques de cueillette pour les professionnels.

- ☐ J'adhère en fonction de mon chiffre d'affaire :
  - CA <200 000€, cotisation annuelle de 180€
  - CA de 200 000€ à 500 000€, cotisation annuelle de 250€
  - CA de 500 000€ à 1 million, cotisation annuelle de 360€
  - CA de 1 million à 5 millions, cotisation annuelle de 750€
  - CA >5 millions, cotisation annuelle de 1500€

- ☐ J'ai lu et j'approuve la charte de l'AFC, *www.cueillettes-pro.org/CHARTE-DE-L-AFC-104.html*

- ☐ J'ai lu et j'approuve la charte d'Entreprise de l'AFC à la fin du bulletin d'adhésion

- ☐ Je souhaite faire un don à l'AFC, d'un montant de ……€

- ☐ **Je renseigne les champs suivants, je fais une lettre de motivation d'adhésion à l'AFC, que le Conseil d'Administration prendra soin d'étudier avant de vous donner la possibilité d'adhérer à l'association.**

Nom de la structure : ……

Nom, Prénom de la personne contact : ……

Profession au sein de la structure : ……

Adresse : ……

Site Internet : ……

Territoire de cueillette/achat de plantes : ……

Certification : …… Accueil de stagiaire : OUI NON

Email : …… Tél : ……

Je souhaite que mes coordonnées apparaissent sur le site internet de l'AFC : OUI NON

Motivation d'adhésion à l'AFC :

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

Date : Signature :

Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages

AFC route de Nemours
91490 Milly-la-Forêt
05 33 00 98 25
asso.cueilleurs@gmail.com
http://www.cueillettes-pro.org

Charte pour les entreprises adhérentes à l'AFC

Version du 28/01/2021

C'est en premier lieu autour de la préservation des ressources naturelles végétales que se rassemblent et se concertent les membres de l'AFC.

Dans un contexte général de tensions entre l'accroissement de la demande en plantes sauvages, l'érosion de la biodiversité, l'évolution de la réglementation ; face à certaines pratiques de collecte qui ne respectent ni les Hommes, ni la profession, et mettent en péril certaines ressources déjà menacées, nous, entrepreneurs adhérents de l'AFC, nous nous engageons à :

- Préserver les ressources et leur milieu pour les générations futures ;
- Mettre en place et favoriser des filières éthiques et responsables ;
- Faire respecter les préconisations et les pratiques de cueillette de l'AFC auprès des fournisseurs de mon entreprise ;
- Privilégier un approvisionnement auprès de cueilleurs adhérents à l'AFC pour ce qui concerne les plantes cueillies en France métropolitaine, ou engager les cueilleurs fournisseurs de mon entreprise à adhérer à l'AFC lorsqu'ils cueillent en France ;
- Ne pas diffuser les documents produits par l'AFC (livrets techniques ou tout autre document) sans autorisation de son Conseil d'Administration ;
- Ne communiquer sur le fait que mon entreprise, adhère à l'AFC ou soutient financièrement l'AFC, qu'avec l'autorisation expresse du Conseil d'Administration ;
- Envisager de soutenir les actions de l'AFC par du mécénat.

Ainsi, en devenant membre de l'AFC, les entreprises s'engagent à respecter la Charte et à se référer au Guide de bonnes pratiques de cueillette de l'association. Elles s'engagent à diffuser ces valeurs et ces pratiques dans leur entourage professionnel.

Je, soussigné …….,

représentant légal de l'entreprise ……
engage mon entreprise à respecter cette charte.

Fait à : Le :

Prénom, nom, signature :

(à retourner par mail à asso.cueilleurs@gmail.com ou par courrier à AFC – chez Michaël ARNOU Le Mercié 12780 VEZINS DE LEVEZOU)